

MAIRIE DE VERDUN
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 29 Septembre 2014

Présents : KEFF Jean-Claude, MIQUEL Alain, CHAUVEAU Maurice, DOUMENS Jean-Pierre, LARDEAU Daniel, RAUZY René

Mmes BARATA Stéphanie, CAMILLERIE Véronique, COURATIER Corinne, PAPY Danièle

Absent : GAYA Bernard

ORDRE DU JOUR

A la demande de Mr le Maire, une minute de silence est observée suite à l'assassinat de Mr Hervé GOURDEL.

1 - Présentation du Plan Communal de Sauvegarde

Les grands principes du PCS ont été rappelés : à savoir qu'en cas d'incident majeur il faut :

- alerter la population,
- mobiliser l'équipe municipale,
- mettre en sécurité les personnes vers des lieux sûrs,
- s'occuper en priorité des personnes âgées non munies de véhicules automobiles,
- s'occuper du ravitaillement et de l'hébergement,

Lorsque tout danger est écarté, le Maire autorise les habitants à regagner leur domicile.

2 - Convention d'Assistance Technique avec les services de l'Etat

Mr le Maire informe le Conseil qu'il est possible de signer une convention d'assistance technique avec les services de l'Etat. L'avantage est de pouvoir bénéficier de conseils gratuits concernant les travaux de voirie principalement. Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une telle convention.

3 - Défibrillateur

Mme Couratier C. est chargée de la formation à l'utilisation de cet appareil.

- Une séance aura lieu le 13 octobre de 17h30 à 18h30 ; elle est réservée aux membres du Conseil et au personnel employé par la commune.

- Deux séances sont prévues : le samedi 22 novembre de 10h30 à 11h30 ; le dimanche 23 novembre de 10h30 à 11h30 pour les habitants.

4 - Sondage éclairage public

Le dépouillement du sondage a été effectué le vendredi 26 septembre par Mme Danièle PAPY, Mrs René RAUZY et Daniel LARDEAU en présence de Mr Jean-Claude KEFF, maire.

Il en est ressorti les résultats suivants :

- Retour à l'éclairage nocturne tel qu'il était avant décembre 2012 : 12 voix,
- Maintien de la situation actuelle avec extinction à certaines heures : 89 voix,
- Allumage avec baisse de tension : 85 voix.

Reste donc en vigueur la situation actuelle la plus économique pour la commune.

5 - Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor.

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de redélibérer pour attribuer une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires au Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lui attribuer l'indemnité au taux de 100%.

Questions diverses.

DIGUE : La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a fait des remarques sur la Visite Technique Approfondie de cet ouvrage. Quelques points seront à éclaircir et c'est pourquoi nous provoquerons une réunion avec les personnels des services intéressés.

Réception des travaux de voirie : Rue du Barry d'en Bas et Chemin de Mounet.

Le 29 septembre, s'est déroulée la réception de ces travaux en présence de Mrs AZUARA, KEFF, MIQUEL et RAUZY. Les travaux sont conformes au marché signé entre la Commune et l'Entreprise AZUARA. Le montant des travaux de 23 632 € HT correspond au devis initial.

Taxe d'Aménagement : Le conseil a décidé de la maintenir au taux actuel, c'est-à-dire 3%, applicable sur tout le territoire de la commune.

Panneau «voisins vigilants» : Sur proposition d'un conseiller, il a été décidé à l'unanimité de mettre en place de tels panneaux aux entrées de la commune. Une information sera distribuée aux habitants avant leur installation.

Fin de Séance